



LE GOUVERNEMENT

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Justice

N°3239

Entrée le 19.12.2025

Chambre des Députés

Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 10.01.2026

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 22.12.2025

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 19 décembre 2025

Objet : Question parlementaire n° 3239 du 25 novembre 2025 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Position du Luxembourg face aux menaces sur le chiffrement en Europe ».

Madame la Ministre,

En date du 25 novembre 2025, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Justice et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au samedi 10 janvier 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné *que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti.*

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Justice

(s.) Elisabeth Margue